CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 DECEMBRE 2019

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2019-027

Autorisation du Directeur Général pour engager les dépenses afférentes à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation de l'opération d'aménagement de Lingostière sud à Nice

Vu le Code de la commande publique applicable aux procédures dont l'avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication depuis le 1er avril 2019,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif aux nouvelles règles de gestion budgétaires et comptable publique et notamment son article 194,

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaires et comptable publique,

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (EPA),

Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général,

Vu la délibération n°2018-019 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 20 décembre 2018 approuvant le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 de l'opération d'intérêt national Eco-Vallée Plaine du Var, en qualité d'avenant au protocole de partenariat 2011-2026, lequel envisage l'aménagement du secteur de Lingostière sud et a été signé par tous les partenaires le 11 juillet 2019,

Vu la délibération n°2019-004 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 7 mars 2019 décidant l'intervention de l'établissement pour réaliser l'aménagement du secteur Lingostière sud à Nice et prenant l'initiative de l'opération,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26

Considérant que le secteur de Lingostière sud se situe dans le périmètre de l'opération d'intérêt national, au Nord-Ouest de la Commune de Nice. Il est bordé au nord par le pôle commercial Leroy Merlin / Carrefour, au sud par la gare de Lingostière des Chemins de Fer de Provence, à l'est par les coteaux et à l'ouest par la RM 6202,

Considérant qu'une étude de faisabilité pré-opérationnelle a été menée afin de garantir un développement harmonieux de ce secteur tenant compte de son identité et de ses spécificités. L'objectif était de faire un diagnostic de l'état actuel et des potentialités du site, ainsi que de définir un projet d'aménagement et de développement, d'en mesurer les contraintes, et d'en établir la faisabilité économique, juridique et opérationnelle

Considérant que le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 de l'opération d'intérêt national Eco-Vallée Plaine du Var approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPA en date du 20 décembre 2018 et signé par l'ensemble des partenaires le 11 juillet 2019 identifie Le secteur de Lingostière Sud à Nice au titre de l'une des 3 nouvelles opérations d'aménagement,

Considérant que le contrat de projet partenarial d'aménagement envisage 131 000 m² de surface de plancher, ainsi que de créer les infrastructures et les espaces publics nécessaires au développement de ce secteur,

Considérant que le projet envisagé ambitionne de créer une zone d'activités économiques non commerciales, s'inscrivant dans un « marché de rattrapage » dans ce secteur stratégique. Dans l'affirmation des principes de mixité fonctionnelle, une programmation de logements en pied de coteaux viendra compléter l'offre. L'étude de faisabilité conclut notamment que, au regard de la complexité de l'opération et des équipements à créer, la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) est le montage opérationnel le plus adapté pour réaliser l'aménagement de la zone,

Considérant que l'EPA a besoin d'un maître d'œuvre qui assurera une mission de maîtrise d'œuvre urbaine globale du secteur Lingostière sud,

Considérant que, les dépenses de travaux des infrastructures et d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA, sont estimées entre 11 et 12 millions d'euros HT,

Considérant que le règlement intérieur de l'établissement, issu de la délibération du Conseil d'Administration n°2018-009 en date du 1er mars 2018, prévoit que le Directeur Général engage les dépenses de l'établissement dans la limite de 500 000 € HT pour les marchés de prestations intellectuelles et de fournitures courantes et services,

Considérant que le Conseil d'Administration doit donc autoriser le Directeur Général avant d'engager ladite dépense.

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- Autorise le Directeur Général à initier une procédure afin d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation de l'opération d'aménagement de Lingostière sud à Nice,

- Autorise le Directeur Général à signer ledit accord-cadre et les marchés subséquents en découlant, sous réserve de l'avis de la Commission consultative des marchés de l'établissement ou d'un jury et de l'avis de Madame la Contrôleure Générale,

- Autorise le Directeur Général à signer tout document en matière de passation et d'exécution dudit accord-cadre et des marchés subséquents en découlant,

- Autorise le Directeur Général de l'EPA Ecovallée-Plaine du Var à engager les dépenses afférentes audit accord-cadre ainsi qu'aux marchés subséquents en découlant, pour la réalisation de l'opération d'aménagement de Lingostière sud, sous réserve de l'adéquation avec le budget voté par le Conseil d'Administration.

Le 2nd Vice-Président
du Conseil d'administration

Christian TORDO

Annexe : Rapport de présentation

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26